

De nombreux·ses étudiant·es expriment leur inquiétude quant à une baisse de salaire qu'engendrerait la dérogation prévue par la modification de la loi sur les jobs d'été, en votation le 8 mars

«Ce n'est pas de l'argent de poche»



LUCIEN PHILLOT

Salaire minimum ▶ Les jobs d'été sont-ils l'occasion de gagner de l'argent de poche ou représentent-ils des emplois à part entière? Telle est l'une des questions soulevées par la votation du 8 mars prochain à Genève. La population doit se prononcer sur une dérogation au salaire minimum, voulue par la droite et le patronat, soutenue par le Conseil d'Etat et visant particulièrement les personnes en formation.

Si le vote est accepté, une exception entrera en vigueur dans le cadre d'activités professionnelles occasionnelles, exercées par les étudiant·es inscrit·es dans un établissement de formation reconnu et sans limite d'âge, durant les vacances scolaires ou universitaires et pour une durée maximale de soixante jours par année civile.

Les étudiant·es concerné·es pourraient ne percevoir plus que 75% du salaire minimum cantonal, soit 18,44 francs de l'heure au lieu des 24,59 francs bruts promis par le cadre légal plébiscité dans les urnes en septembre 2020. Une amputation de salaire pouvant atteindre 1000 francs par mois pour un temps plein.

Trois quarts des étudiant·es travaillent

Mais que signifie le travail étudiant dans la pratique? Pour les un·es, l'occasion d'acquérir ses premières expériences professionnelles et gagner de l'argent de poche pour s'offrir un vélo, un voyage ou des billets de concert. Pour d'autres, en revanche, la nécessité de travailler pour subvenir à des besoins immédiats comme le paiement du loyer, des taxes d'études ou de l'assurance-maladie. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), 72% des étudiant·es des hautes écoles exerçaient une activité rémunérée à côté de leurs études en 2025. Alors que représentent ces emplois étudiants, dont les milieux bourgeois veulent raboter les salaires?

Pour Federico Di Napoli, étudiant de 24 ans, la dérogation voulue par les milieux pa-



La dérogation au salaire minimum soumise au vote vise principalement les jobs d'été, période pourtant privilégiée par de nombreux·ses étudiant·es pour travailler et économiser de l'argent. KEYSTONE PHOTO-PRÉTEXTE

tronaux «fait courir un risque financier et matériel aux étudiant·es». Sur le point de terminer son master en droit, il jongle entre deux jobs pour payer ses factures: loyer, assurances, abonnement général CFF et livres figurent, entre autres dépenses, parmi les plus hauts montants à payer: «Ce n'est pas de l'argent de poche», souffle Federico, qui déplore une «vision archaïque» du job étudiant.

Il confie également la «difficulté à jongler entre deux emplois, surtout en étude», même s'il se dit conscient du caractère «plutôt tranquille» de ses activités professionnelles, en comparaison d'autres jobs moins flexibles: assistant parlementaire à 20% et membre du comité de l'Union des étudiant·es de Suisse (UNES) – faitière qui représente plus de 160 associations étudiantes à Berne – à 30%. «Ce ne sont pas les jobs



«Si on nous enlève encore un quart de notre revenu, ça devient de l'exploitation»

Federico Di Napoli

les plus fatigants», admet Federico. Pour autant, le total de ses activités cumulées représente l'équivalent d'un mi-temps qu'il faut «tout de même concilier avec une charge d'étude non négligeable». «En tant qu'étudiant, on est déjà touché par des bas salaires, tempête-t-il, si on nous enlève encore un quart de notre revenu, ça devient de l'exploitation.»

Dans les faits, la dérogation est prévue pour les périodes de vacances et n'affecterait donc pas la situation de Federico. Mais les syndicats alertent néanmoins sur le fait qu'une telle entorse au salaire minimum pourrait constituer un premier pas vers de possibles autres exceptions.

«Une attaque contre les étudiants»

Parmi les autres arguments avancés par les partisan·nes de

la dérogation figurerait la possibilité pour les patrons d'engager plus d'étudiant·es si leur salaire était revu à la baisse. Une idée que balaie Sonia*, étudiante en deuxième année de master en droit international. «J'ai eu beaucoup de peine à trouver un job, confie-t-elle, et je suis convaincue qu'on aura toujours du mal à en trouver même si le salaire diminue.»

A 27 ans, elle travaille en parallèle des cours depuis sa majorité et occupe actuellement un poste dans le service et la restauration. Un oui dans les urnes pourrait la toucher directement: «L'été, c'est toujours la période durant laquelle je travaille à 100% pour faire des réserves dans l'idée de tenir le reste de l'année.»

Contrairement à d'autres étudiant·es, elle s'estime «chanceuse» que ses parents l'aident pour couvrir certaines factures

«comme le loyer, les courses et l'assurance». «Mais le reste, c'est avec mon argent que je dois le payer»: vacances, sorties et cours de sport notamment. Des débours bien vitaux? «Absolument», réplique Sonia, pour qui de telles dépenses ne sont pas liées à des activités superflues. «Si on gagne tout juste ce qu'il faut pour payer le minimum vital, il ne reste plus rien pour faire d'autres choses», redoute l'étudiante.

Une idée que partage Federico, qui déplore «une nouvelle attaque contre les étudiants», une population «fragile sur le plan de la santé mentale» selon lui. Il craint notamment qu'une baisse de salaire finisse par entraver la qualité de vie «déjà précaire» des personnes en formation. «Sortir boire un café ou manger à la cafétéria sont des composantes des besoins fondamentaux, justement pris en compte dans le calcul du minimum vital en Suisse. Or beaucoup d'étudiants ne peuvent même pas se l'offrir pour des raisons financières», martèle-t-il.

Coup de pouce professionnel

Béatrice* partage ce refus d'une baisse de rémunération, même si son parcours diffère. Agée de 27 ans, elle est passée par une maturité, une année passerelle pour une école d'arts, puis un CFC de gardienne d'animaux obtenu en 2024, tout en enchaînant les expériences sur le terrain. Jobs d'été aux espaces verts de sa commune, assistante en cuisine aux HUG, animatrice en centres aérés: des emplois qui l'ont «beaucoup aidée à entrer dans la vie active et à poser un cadre», explique-t-elle.

Pour Béatrice, l'argument selon lequel une baisse de salaire favoriserait l'embauche ne tient pas. Elle dit «ne pas croire à la disparition des jobs d'été à cause du salaire minimum» et dénonce une logique visant une main-d'œuvre jugée plus facilement corvéable: «On est déjà assez 'exploités' et les entreprises ont parfois tendance à profiter de nous pour faire le sale boulot.» «Job d'été ou pas, ça reste du travail et ça mérite d'être payé comme tel. Ce n'est pas parce qu'on est plus jeunes qu'on n'a pas le droit au même salaire», conclut-elle sans détour. 1

*Prénoms d'emprunt